



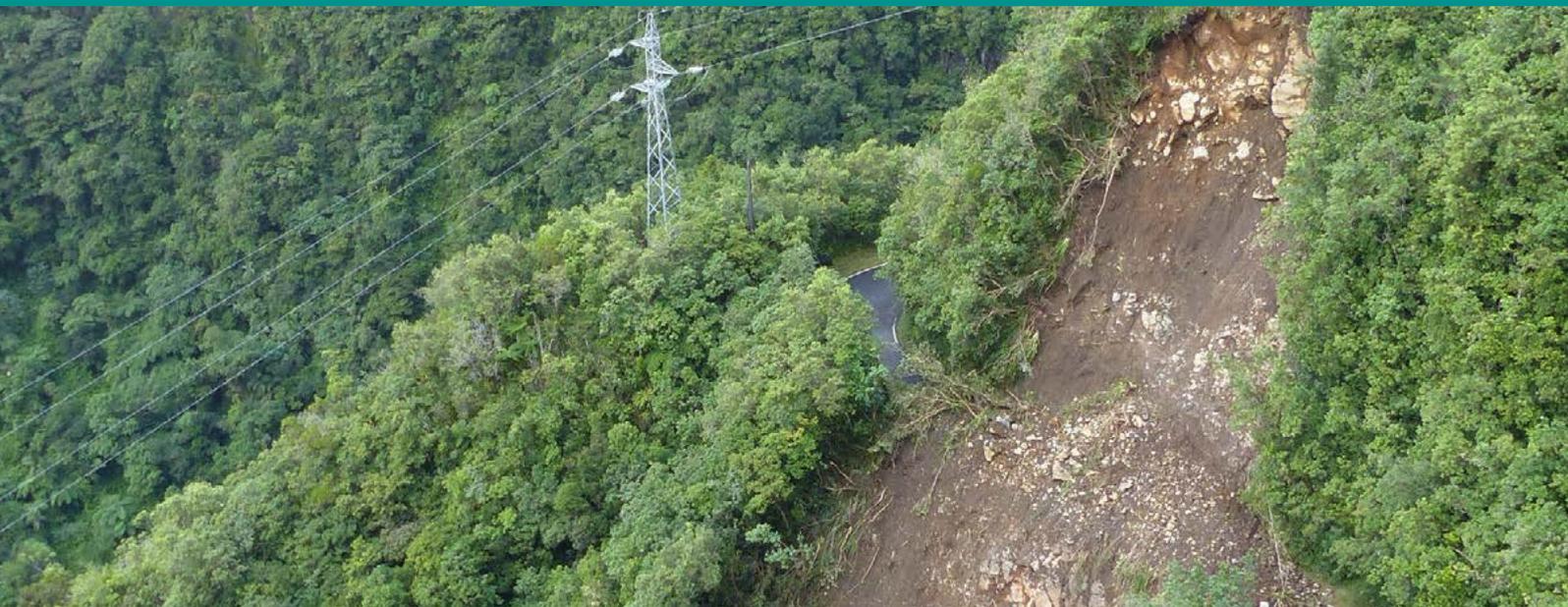
DOSSIER DE PRESSE

SAINT-BENOÎT FACE AUX RISQUES MAJEURS

**CONFÉRENCE DE PRESSE
MARDI 03 SEPTEMBRE 2019 | 9H30
HÔTEL DE VILLE**



SOMMAIRE



P3 / CONTEXTE

P4/ LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

P5/ SCHÉMA D'ALERTE INTERNE À LA COLLECTIVITÉ

P6/ LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

P7/ LA PIROI : UN OUTIL DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES

P8/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION PIROI / MAIRIE DE SAINT-BENOÎT

P9/ CIREST : UN ACTEUR IMPORTANT POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES HABITANTS

P10/ VERS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION GLOBALE AUTOUR DES RISQUES NATURELS

CONTEXTE



Cadre réglementaire

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 Août 2004 a refondé la doctrine et l'organisation de la sécurité civile. Cette loi dispose que « la sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées ».

Les mesures et les moyens appropriés mis en œuvre dans le cadre des missions de sécurité civile relèvent aussi bien de l'État que des collectivités territoriales. Chacun a donc vocation à apporter une réponse dans ses domaines de responsabilité.

Saint-Benoît, un territoire à risque inondation

La commune de Saint-Benoît se voit fortement exposée aux risques naturels sur son territoire. En effet, elle fait partie des six Territoires à Risque Inondation (TRI) de la

Réunion sur le secteur de la partie basse de la rivière des Marsouins.

En octobre 2017, l'État a validé le Plan de Prévention des Risques Inondation et mouvement de terrains (PPR multirisques). Celui-ci a été annexé au PLU en cours d'approbation.

En tant que ville des eaux vives, une vigilance particulière est développée sur les sites fréquentés par le public (bassins de baignade).

Afin d'améliorer l'efficacité de la prévention et de la protection des habitants, le maire se doit de développer sur son territoire une véritable culture du risque auprès de TOUS les publics : administrés, public scolaire, agents communaux, élus...

La récente validation par le conseil municipal du Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est l'occasion d'exposer les actions déjà engagées et celles à venir dans le domaine de la prévention des risques naturels majeurs.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



Définition

Le plan communal de sauvegarde (PCS), ex-PC Orsec, est un plan d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques.

Ce document se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques (et notamment la mobilisation des services techniques communaux).

Le PCS peut être déclenché à l'initiative du maire en cas de crise majeure sur le territoire ou pour donner suite au déclenchement de l'alerte départementale orange risque cyclonique ou EMD, comme cela a été le cas en janvier 2018, lors du passage du cyclone Berguita. Cela induit l'obligation de faire armer les centres d'accueil et de regroupement en cas de nécessité d'hébergement

Que se passe-t-il lors du déclenchement du PCS ?

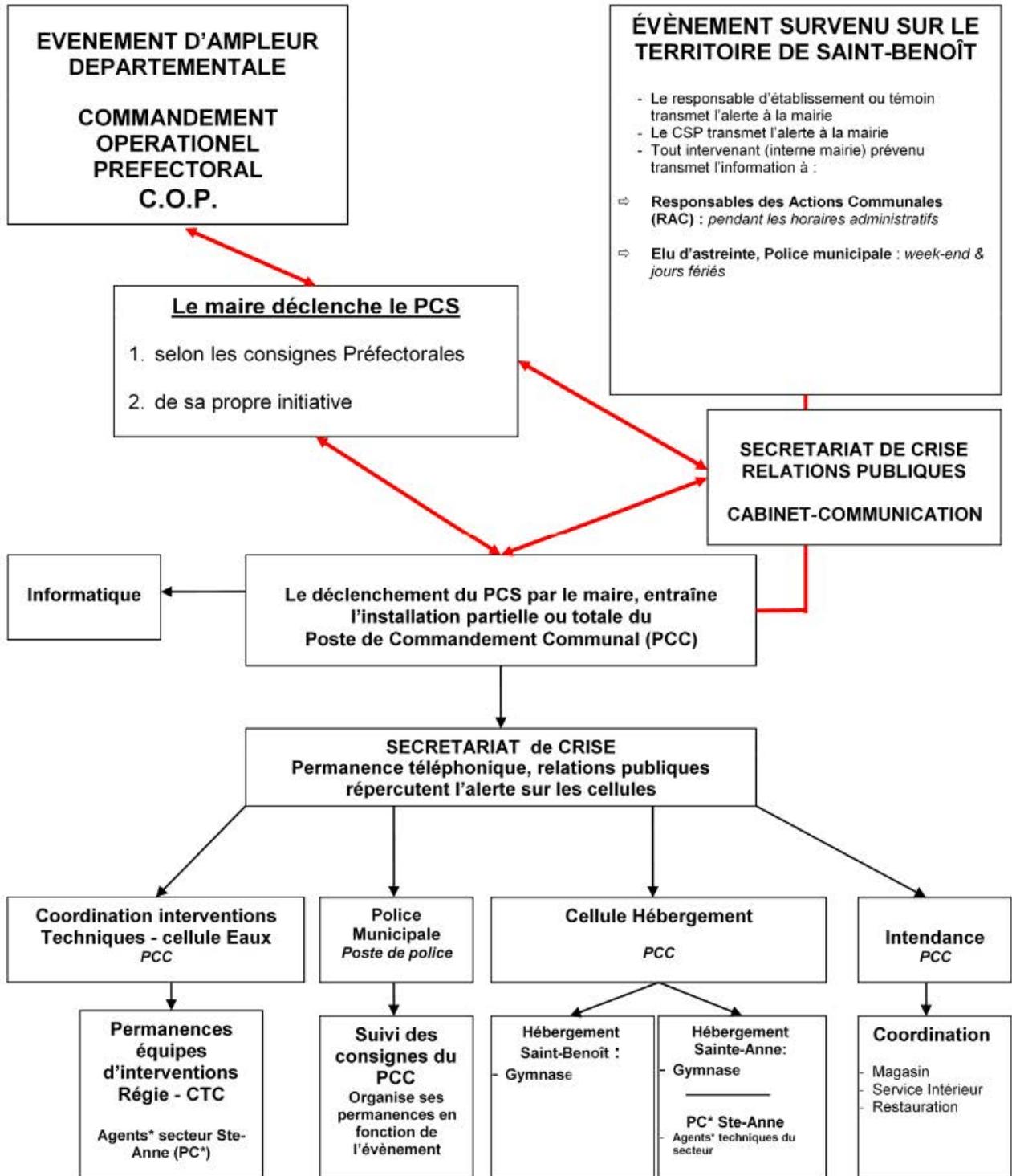
Dans ce cas, le maire alerte les différentes instances compétentes des mesures prises et réunit son Poste de Commandement Communal en mairie.

Les services municipaux mettent en oeuvre l'organisation fixée par le PCS afin :

- d'informer et alerter la population de la situation et des éventuelles évolutions,
- d'organiser la veille,
- de préparer les centres d'accueil et de regroupement,
- de sécuriser les usagers.

Cf Schéma d'alerte interne à la collectivité (page suivante).

SCHEMA D'ALERTE INTERNE A LA COLLECTIVITE



LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



Réglementation

Chaque citoyen doit avoir connaissance des dangers présents sur sa commune et acquérir les réflexes à adopter en cas de situation exceptionnelle.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret 2004-554 du 9 juin 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, pris en application de l'article 21 de la Loi susvisée, définit le contenu et la forme des informations qui doivent être diffusées, tant sur la prévention des risques, que pour les dispositions d'urgence à prendre en cas de catastrophe auxquels ils sont soumis, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Qu'est-ce que le DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication destiné à présenter les risques naturels et technologiques présents sur la commune de Saint-Benoît et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements graves. Ce document fournit également des informations sur les actions et mesures engagées pour prendre en compte les risques et réduire la vulnérabilité.

Le DICRIM de la commune de Saint-Benoît a été conçu et réalisé en interne par les services

techniques et Communication. Il s'appuie sur une culture de gestion des risques par les services municipaux et tient compte de la validation du PPR multirisques (2017) et de la modification des alertes cycloniques et du dispositif Orsec (2018).

Distribution sur tout le territoire

Afin chacun devienne acteur de sa sécurité et de celle de ses proches, **le maire de Saint-Benoît a souhaité que chaque administré soit destinataire du DICRIM.** Du 23 au 30 août 2019, la brochure a donc été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

En complément du DICRIM, et afin d'informer la population au plus près de ses déplacements, conformément à l'arrêté du 09 février 2005, **le maire met actuellement en place un plan d'affichage des risques dans les Etablissements Recevant du Public.**

Le DICRIM est également accessible en téléchargement sur le site internet de la ville www.saint-benoit.re, dans la rubrique Sécurité et prévention.

Ce document est le point de départ de l'exploration du sujet des risques naturels et permet de développer une campagne de sensibilisation en lien avec d'autres partenaires (PIROI, Rectorat, Cirest, IRT...).

LA PIROI : UN OUTIL DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES NATURELLES



Présentation

La Plateforme d'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI) est un outil de gestion des risques de catastrophes naturelles et sanitaires de la Croix-Rouge française. La PIROI a pour mission de renforcer la résilience des populations face aux risques de catastrophes naturelles et sanitaires et aux conséquences du changement climatique.

Projet « Paré pas paré »

Depuis 2011, la Croix-Rouge Française, via la PIROI, met en place à La Réunion le projet Paré pas Paré. Les activités visent à sensibiliser la population réunionnaise, et en particulier les jeunes, aux risques de catastrophes naturelles affectant la région.

Pour y parvenir, 3 axes de travail sont privilégiés :

- Le développement et l'animation d'un réseau de partenaires sur la problématique de l'information préventive (EMZPCOI, Rectorat, DEAL, Météo France, OVPF, BRGM, ONF, SDIS, Cité du Volcan, AGORAH...)
- Les actions grand-public
- La sensibilisation en milieu scolaire

En 2011, des outils pédagogiques ont été développés et les premières activités ont débuté dans 3 écoles de l'île, permettant de sensibiliser plus de 500 élèves aux risques de catastrophes naturelles.

Depuis, les activités du projet Paré pas Paré se sont intensifiées avec la diffusion de nouveaux outils et la sensibilisation de nouveaux publics, en développant une approche qui intègre davantage la communauté dans son ensemble (enseignants, parents, mais aussi voisins, référents communaux...), mais aussi grâce à la signature d'une convention avec le Rectorat de la Réunion sur l'éducation aux risques dans les écoles. **Pour l'année scolaire 2017-2018, on recense plus de 9 800 élèves sensibilisés aux risques naturels via le projet Paré pas Paré, au sein de 97 écoles.**

Inondation, nout kartié lé paré

Débuté en 2017, le projet « Inondation, Nout kartié lé paré » a pour objectif de **rendre la population Réunionnaise plus résiliente aux risques d'inondation à travers une communication accrue autour de l'information préventive** (projets scolaires, formation CATMI...), ainsi que des comportements à adopter pour limiter l'impact des événements.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION PIROI / MAIRIE DE SAINT-BENOÎT



Un partenariat pour mutualiser les actions et amplifier le message

La mairie de Saint-Benoît souhaite s'appuyer sur le savoir-faire de la PIROI dans le domaine de la prévention des risques majeurs pour amplifier le message de prévention, à travers la mutualisation d'actions sur le territoire.

Ainsi, afin d'optimiser l'impact des activités relatives à la prévention et la préparation des populations face aux risques naturels majeurs, la PIROI et la Commune de Saint-Benoît s'engagent, à travers la signature d'une convention, à collaborer sur les volets suivants :

- **Diffusion auprès de tous les élèves de cycle 3 (CM1-CM2-6ème) de la Commune de Saint-Benoît, dès cette année, du programme d'éducation Paré pas Paré** portant sur la connaissance et la prévention des risques naturels auxquels est exposée La Réunion,
- **Sensibilisation de la population bénédicte** aux risques de catastrophes naturelles, notamment l'organisation d'événements grand-public (village «Paré pas Paré»...),

- **Formation « Animateur communal en réduction des risques de catastrophes / changement climatique »** afin de permettre aux agents communaux, adultes relais et élus de devenir des acteurs de la prévention.

Volet inondation

Par ailleurs, le projet «Inondation, nous nous préparons» permet de développer des stratégies de conduites à tenir face au risque inondation.

- La formation Conduites à Tenir en Milieu Inondé (CATMI), mise en place par la PIROI au mois d'octobre 2019, a été proposée aux agents communaux, élus, citoyens, associations et établissements scolaires (enseignants et élèves) de la commune.
- **Parallèlement, les écoles, collèges et lycées faisant état du risque inondation de manière récurrente seront ciblées pour la mise en place de projets scolaires : les écoles Giroflès, ainsi que les collège et lycée Amiral Bouvet seraient retenus.**

CIREST : UN ACTEUR IMPORTANT POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES HABITANTS



Valorisation du TRI/SLGRI et PAPI

Du fait du classement d'une partie du territoire de Saint-Benoît en TRI, la ville développe, en partenariat avec la CIREST, une stratégie et des actions en vue de l'amélioration des conditions de sécurité des administrés, notamment dans le cadre de la Stratégie Locale de Gestion du risque inondation (SLGRI) et du Plan d'Actions et de Prévention du risque Inondation (PAPI) qui permettent à la commune de bénéficier de crédits spécifiques (Région/Etat/Région) pour les actions et aménagements en lien avec le risque inondation.

De plus, depuis la mise en place de la loi Nouvelle organisation Territoriale de la République, la CIREST est en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

De ce fait, elle travaille actuellement à la pose d'une signalétique au centre-ville et à l'Ilet Coco, site particulièrement exposé au risque d'inondation et d'isolement en cas de crue de la rivière des Marsouins.

La CIREST a également la gestion des ouvrages de protection contre les inondations (digues). Elle opère actuellement un entretien

de l'accès à l'ensemble des ouvrages sur le territoire communal (une quarantaine), afin de pouvoir réaliser un diagnostic technique sur ces ouvrages, régulariser les systèmes d'endiguement selon des normes techniques plus récentes, et opérer une maintenance plus régulière.

Le cas de l'Ilet Coco

Outre la publication du DICRIM et l'actualisation du PCS, la Ville travaille en partenariat avec la CIREST et la DEAL pour améliorer la sécurité des habitants de l'Ilet Coco. Parallèlement à l'étude de vulnérabilité et la mise en place d'un Dispositif d'Alerte Local (DAL) destiné à annoncer la submersion du radier via un panneau lumineux, **la Ville a prévu des travaux de rehaussement du radier, afin de le rendre moins submersible. Le démarrage du chantier est prévu en avril 2020.**

D'autres outils sont également en cours de réflexion et de pose à Bethléem et à l'Ilet Danclas afin de toujours mieux protéger la population. L'objectif est d'alimenter la mémoire collective et prendre conscience du danger que peut représenter la rivière des Marsouins.

VERS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION GLOBALE AUTOUR DES RISQUES NATURELS



Déployer la culture du risque auprès des jeunes sur le temps périscolaire

Éduquer les enfants aux risques avec une approche d'animation qui prend en compte leurs besoins et leurs capacités psychologiques tel est l'objectif partagé par la ville et la PIROI.

La ville souhaite compléter le travail mené par la PIROI auprès des élèves en intégrant ce thème dans son projet éducatif global ainsi que dans les actions mises en places auprès de la Jeunesse (centres aérés, actions culturelles ...).

Une mallette PPMS dans les écoles

Par ailleurs, dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), chaque établissement scolaire est tenu de définir des lieux de confinement.

Chaque espace de confinement doit disposer d'une mallette PPMS contenant le minimum nécessaire et le matériel de premiers secours dans le cas où le PPMS devrait être déclenché : brassards, radio à piles, corne de brume,

rubans adhésifs, lampe de poche, gobelets, compresses, pansements, etc.

La ville accompagne actuellement l'inspection de l'Education Nationale en dotant les écoles du premier degré de son territoire de mallette PPMS. La distribution est prévue avant la fin de l'année.

Affichage des consignes de sécurité sur les sites de baignade

Saint-Benoît est considérée comme la ville des eaux vives. En effet, la commune dispose de trois sites de baignade en rivière : bassin bleu, bassin Mangue et bassin de l'Îlet Bethléem.

La sécurité des usagers est une priorité. Pour cette raison, un panneau signalant les risques de montée subite des eaux a été installé sur chacun de ces sites. Un travail est en cours avec l'IRT pour convenir d'une signalétique commune avec les autres sites de l'île.



CONTACTS

MAIRIE DE SAINT-BENOÎT

Willy GRAVINA

Directeur des Services Techniques

Tél. : 0692 70 13 44

PIROI

Mathieu PASQUET

Responsable Réduction des Risques de Catastrophes

Tél. : 0262 53 19 61

Mob. : 0692 73 58 26

CIREST

Laurent JEAN-FRANCOIS

Chargé d'études Aménagement

Tél. : 0262 94 70 38

Mob. : 0692 52 01 05

RECTORAT

Isabelle FOUQUART

Coordonnatrice Académique Risques Majeurs

Référente ORSEC

Tél. : 0262 48 10 63